



probleme de livraison robe de mariée

Par **anaismamande**etc, le 11/10/2012 à 15:20

bonjour

en mars 2012 je suis allée essayer des robes de mariées !! j'ai trouvé mon bonheur mais voilà : cela fait 6mois que ma robe est "normalement "commandé !la vendeuse m'avait dit de l'appeler en octobre.

je l'ai appeler mardi et elle me dit ! je n'ai pas encore votre robe venez l'essayer en mars 2013 sauf que le mariage et pour le 6 avril 2013 !!! j'ai peur qu'elle soit en train de me mener en bateau!!

je ne sais pas quand ma robe sera enfin disponible en magasin et je m'inquiète !!

si en mars elle ne l'a toujours pas je fait quoi a un mois du mariage???

c'est pour ca je veux savoir si je peux annuler la commande et me faire rembourser pour avoir le temps d'en trouver une autre ailleurs ?? la robe est intégralement payé j'ai un bon de commande mais aucun contrat !!

là j'ai eu un rdv samedi pour essayer la robe en stock (trop petite) ! pour pouvoir acheter les accessoires sans me tromper !!! grrrrr si elle crois que je vais lui acheter quelques chose !

Mais j'ai accepter pour pouvoir m'expliquer !

si je peux lui dire ou la menacer avec des texte de loi pour lui faire peur et accélérer les choses je prends! Je suis un peu perdu :'(

merci de me venir en aide !!